



Brémontier-Merval le 26/11/2019

Communiqué aux parents d'élèves

La loi EGALIM impose aux gestionnaires de tous types de restaurants collectifs scolaires de proposer au moins **une fois par semaine un menu végétarien** sur une durée de deux ans, à titre expérimental mais néanmoins obligatoire !

On entend par végétarien, les repas sans viande, ni poisson, crustacés et fruits de mer.

Les alternatives protéiques sont les légumineuses associées à des céréales, les œufs et les produits laitiers.

Dès janvier 2020, la commune de Brémontier-Merval mettra en place cette nouvelle mesure.

La mairie reste bien sûr à votre écoute pour tous renseignements à ce sujet.



Le Maire, Jean-Luc COSQUER.